

INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE MOSELLE

Notre journal se charge de transmettre toutes insertions légales au Journal Officiel et au B.A.L.O. à Paris, ainsi qu'à ses confrères hors de nos départements de compétence. (Habileté pour tout le département par arrêté préfectoral du 20/12/2021). L'Administration du journal n'est pas responsable de la teneur de ces insertions.

Pour toutes les insertions (hors constitutions, procédures collectives et dissolutions au forfait), le tarif au caractère fixé par arrêté du 19 novembre 2021 est de 0.183 € HT pour l'année 2022.

ENQUÊTES PUBLIQUES

- 69666 -
Commune d'INSVILLER

INSTITUTION D'UN PERIMETRE DE DROIT DE PREEMPTION

Par délibération en date du 05 avril 2022, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'instituer un périmètre de droit de préemption :

- section 1 N°53 lieudit village d'une contenance de 3 ares
- Soit une surface totale pour l'ensemble de ces parcelles de 3 ares pouvant étendre le jardin public section 2 N°47 lieudit Hinter den Pfarrspitzen d'une contenance de 94,87 ares
- section 38 N°26 lieudit Hinter den Pfarrspitzen d'une contenance de 94,76 ares
- Soit une surface totale pour l'ensemble de ces parcelles de 189,63 ares pouvant accueillir le projet de construction de la salle communale.
- section 4 N°67 lieudit village d'une contenance de 21,44 ares
- section 3 N°76 lieudit village d'une contenance de 18,70 ares
- section 3 N°110 lieudit village d'une contenance de 2,65 ares
- section 3 N°108 lieudit village d'une contenance de 2,30 ares
- section 3 N°77 lieudit village d'une contenance de 0,37 ares
- Soit une surface totale pour l'ensemble de ces parcelles de 24,03 ares pouvant accueillir d'acquisition foncière pour de nouvelles constructions et d'un nouveau cimetière.

Insviller, le 06 avril 2022
Le maire :
BOUSCHBACHER Sylvie

- 69575 -
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE SARREGUEMINES ET LA REDACTION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le public est informé que par arrêté municipal en date du 16 mars 2022, le Maire de la Ville de Sarreguemines a prescrit la tenue d'une enquête publique conjointe sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Sarreguemines et sur la rédaction d'un Règlement Local de Publicité, qui se déroulera en Mairie du **lundi 2 mai 2022 mardi 31 mai 2022 inclus**

Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Sarreguemines aux heures d'ouverture du Service Urbanisme et sur le site Internet de la Ville de Sarreguemines.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête publique ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié en Mairie (2 rue du Maire Massing 57200 SARREGUEMINES) ou encore par le biais d'un registre dématérialisé sur le site dédié à l'enquête : <https://www.registredemat.fr/plu-rip-sarreguemines> ou par courriel à l'adresse suivante : BAL.urbanisme@mairie-sarreguemines.fr.

François KIFFER, a été désigné commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Il se tiendra à la disposition du public en Mairie aux dates et heures ci-dessous :

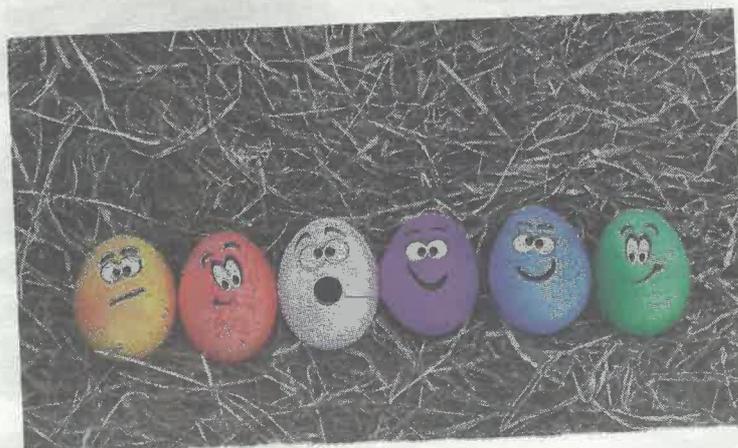
- Lundi 2 mai 2022 de 8h00 à 10h00
- Mercredi 11 mai 2022 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 20 mai 2022 de 14h00 à 16h00
- Mardi 31 mai 2022 de 15h30 à 17h30

- 69747 -
La préfecture de la Moselle communique

Avis de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Réunie le 06/04/2022, la CDAC a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative à la création d'un ensemble commercial de 2 821 m² de surface de vente totale composé d'un magasin à l'enseigne « Gedibois » de 1 804 m² de surface de vente et d'une cellule commerciale de 1 017 m² de surface de vente en secteur 2 : autres commerces de détail et activités de prestation de services à caractère artisanal, 9A, boulevard de la solidarité, à Metz, par la SAS Airinno.

Cet avis sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.



SUCCESSION

- 69735 -
Bénédict VIGNERON
Notaire suppléant
9 rue Rayn Poincaré
57590 DE
Tél. 03 87 01

Notaire

- 69633 -
Commune de PUZIEUX
Enquête publique de la révision de la Carte Communale

Par arrêté n°1/2022 en date du 5 avril 2022, le maire de PUZIEUX a ordonné l'ouverture de l'enquête publique la révision de la Carte Communale

A cet effet, Jean-Pierre VOUIN a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de PUZIEUX (8 rue de l'église 57590 PUZIEUX) pour une durée de 32 jours, du **3 mai 2022 à 14h00 au 3 juin 2022 à 18h00** aux jours et heures habituels d'ouverture : le mardi de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 16h00 à 18h30.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les :

- Mardi 3 mai 2022 de 14h00 à 16h00,
- Mardi 17 mai 2022 de 14h00 à 16h00,
- Vendredi 3 juin 2022 de 16h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : [suivante www.registredemat.fr/puzieux57](http://www.registredemat.fr/puzieux57)

Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur, M. Jean-Pierre VOUIN ou par courrier électronique adressé à : mairiepuzieux@registredemat.fr

En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie et consultable sur un poste informatique en mairie aux heures d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture. Le projet de révision de la Carte Communale, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal. Toutes informations peuvent être demandées à Mme le Maire.

Notaire

- 69780 -
Sophie GF
9A rue l
Mo
57120
Tél. 03 87

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION DE TESTAMENT

Par testament olographe 2013, Monsieur Alain Jean son vivant retraité, célibataire à MOYELVRE GRANDE (M Maréchal Foch, décédé à (Moselle) le 31 décembre 2022 un ou plusieurs légataires Ce testament a été déposé minutes de Me Sophie suivant procès-verbal en date du 2022, dont une copie adressée au Tribunal THIONVILLE.

Les oppositions pourront être adressées à Me Sophie Notaire à ROMBAS (57 Raymond Mondon, notaire suivant la réception du Procès-Verbal Judiciaire de THIONVILLE authentique.

Pour avis
Le Notaire